



Concours du second degré

Rapport de jury

Concours : CAPES – CAFEP externe

Section : OCCITAN – langue d'oc

Session 2014 rénovée

Rapport de jury présenté par :

Monsieur Jean SALLES - LOUSTEAU
président du jury

CAPES d'occitan – langue d'oc

Rapport – session 2014

Présentation

Comme les années précédentes, 4 postes ont été mis au concours pour le CAPES, 1 pour le concours de l'enseignement privé (CAFEP). Sur 23 inscrits, 12 candidats ont passé l'ensemble des épreuves d'admissibilité. Ces chiffres semblent indiquer l'arrêt de la baisse du nombre d'inscriptions constatée ces dernières années et, espérons-le, un regain d'intérêt pour le concours de la part des étudiants.

Sur les 8 candidats admissibles, seuls 6 se sont effectivement présentés aux épreuves orales puisque deux d'entre eux, déjà admissibles à la session « 2014 exceptionnelle », ont obtenu leur concours dans le cadre de cette session dont les oraux se terminaient juste avant ceux de la session 2014.

Tous les postes ont été pourvus sauf pour le CAFEP où pour la première fois il n'y avait pas de candidat.

La session 2014 a introduit des changements importants dans l'organisation des épreuves et dans le programme, repris directement des programmes du collège et du lycée. Le statut des œuvres littéraires données en complément de ce programme changeait donc par rapport à celui qu'elles avaient précédemment même si, selon une tradition bien établie dans le CAPES d'occitan, ces œuvres relevaient de foyers de production divers et de périodes allant du Moyen Age à nos jours.

Les candidats ont généralement pris la mesure de ces changements et ont assimilé l'esprit des nouvelles épreuves, si bien que l'on ne constate pas d'écarts significatifs par rapport aux moyennes des concours précédents.

On trouvera ci-dessous les rapports relatifs aux épreuves d'occitan à proprement parler. Les rapports des épreuves écrites qui constituent la deuxième valence du CAPES d'occitan sont à chercher selon l'option choisie dans les rapports des disciplines correspondantes : lettres modernes, anglais, espagnol, histoire-géographie.

Maquette des épreuves :

Épreuves écrites d'admissibilité

Composition et traduction

- Durée : 5 heures
- Coefficient 2

L'épreuve se compose de **deux ensembles** :

- **une composition en langue régionale à partir d'un dossier** constitué de documents de littérature et/ou de civilisation portant sur l'une des notions ou thématiques choisies dans les programmes de lycée et de collège. À cette composition peut être ajoutée une question complémentaire sur l'exploitation dans le cadre des enseignements de la problématique retenue,
- **une traduction (thème ou version au choix du jury) accompagnée d'une réflexion en français** prenant appui sur les textes proposés à l'exercice de traduction et permettant de mobiliser dans une perspective d'enseignement les connaissances linguistiques et culturelles susceptibles d'explicitier le passage d'une langue à l'autre. Pour cette épreuve, **deux notions** (programmes de collège et de lycée) **sont inscrites au programme du concours, qui est renouvelé par moitié chaque année**. Ce programme fait l'objet d'une **publication sur le site internet du ministère** chargé de l'Éducation nationale.

Épreuve à options

- Durée : 5 heures (options histoire et géographie, anglais, espagnol, mathématiques) ou 6 heures (option français)
- Coefficient 2

Le candidat a le choix, lors de l'inscription au concours, entre les options suivantes :

- français, histoire et géographie, anglais, espagnol.

L'épreuve lui permet de mettre ses savoirs en perspective et de manifester un recul critique vis-à-vis de ces savoirs.

Option français : première épreuve écrite d'admissibilité du Capes externe de lettres

[descriptif des épreuves du Capes externe de lettres](#)

Option histoire et géographie : première épreuve écrite d'admissibilité du Capes externe d'histoire et géographie.

[descriptif des épreuves du Capes externe d'histoire et géographie](#)

Option anglais et option espagnol : première épreuve écrite d'admissibilité du Capes externe de langues vivantes étrangères : anglais ou espagnol.

[descriptif des épreuves du Capes externe de langues vivantes étrangères](#)

Épreuves d'admission

Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du champ disciplinaire du concours, notamment dans son rapport avec les autres champs disciplinaires.

Épreuve de mise en situation professionnelle

- Durée de la préparation : 3 heures
- Durée de l'épreuve : 1 heure (première partie : exposé : 20 minutes, entretien : 10 minutes ; seconde partie : exposé : 20 minutes, entretien : 10 minutes)
- Coefficient 4
-

L'épreuve prend appui sur un dossier proposé par le jury, composé de documents se rapportant à l'une des notions de l'ensemble des programmes de lycée et de collège. Ces documents peuvent être de nature différente : textes, documents iconographiques, enregistrements audio ou vidéo, documents scientifiques, didactiques, pédagogiques, extraits de manuels ou travaux d'élèves.

L'épreuve comporte deux parties :

- une **première partie en langue régionale consistant en un exposé** comportant la présentation, l'étude et la mise en relation des documents. L'exposé est **suivi d'un entretien en langue régionale** durant lequel le candidat est amené à justifier sa présentation et à développer certains éléments de son argumentation,
- une **seconde partie en langue française consistant en la proposition de pistes d'exploitation didactiques et pédagogiques** de ces documents, en fonction des compétences linguistiques qu'ils mobilisent, de l'intérêt culturel et de

civilisation qu'ils présentent ainsi que des activités langagières qu'ils permettent de mettre en pratique selon la situation d'enseignement choisie, suivie d'un entretien en français au cours duquel le candidat est amené à justifier ses choix.

Chaque partie compte pour moitié dans la notation.

La **qualité de l'expression en langue française et dans la langue de l'option est prise en compte** dans l'évaluation de chaque partie de l'épreuve.

Épreuve d'entretien à partir d'un dossier

- Durée de la préparation : 2 heures
- Durée de l'épreuve : 1 heure (30 minutes maximum pour chaque partie)
- Coefficient 4

L'épreuve porte :

- d'une part, **sur un document de compréhension fourni par le jury**, document audio ou vidéo authentique **en langue régionale** en lien avec l'une des notions des programmes de lycée et de collège,
- d'autre part, **sur un dossier fourni par le jury** portant sur la même notion des programmes et composé de productions d'élèves (écrites et orales) et de documents relatifs aux situations d'enseignement et au contexte institutionnel. La **première partie** de l'entretien se déroule **en langue régionale**. Elle permet de vérifier la compréhension du document authentique à partir de sa présentation et de l'analyse de son intérêt. La **seconde partie** de l'entretien se déroule **en français**. Elle permet de vérifier, à partir de l'analyse des productions d'élèves (dans leurs dimensions linguistique, culturelle et pragmatique) ainsi que des documents complémentaires, la **capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins** des élèves, **à se représenter la diversité des conditions d'exercice** de son métier futur, **à en connaître de façon réfléchie le contexte** dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) **et les valeurs** qui le portent, dont celles de la République. Le document audio ou vidéo et l'enregistrement d'une production orale d'élève n'excéderont pas chacun trois minutes. **La qualité de la langue employée est prise en compte dans l'évaluation** de chaque partie de l'épreuve.

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale

- Vu l'arrêté du 30 août 2013 autorisant au titre de l'année 2014 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),
- Vu l'arrêté du 30 août 2013 autorisant au titre de l'année 2014 l'ouverture du concours externe d'accès à une liste d'aptitude aux fonctions de maître dans les établissements d'enseignement privés sous contrat du second degré (CAFEP-CAPES),
- Vu l'arrêté du 30 août 2013 désignant les présidents des jurys des concours externes du CAPES et des CAFEP-CAPES ouverts au titre de la session 2014,
- Vu les propositions de la présidente de jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du Concours CAPES EXTERNE + CAFEP CAPES-PRIVE, Section OCCITAN-LANGUE D'OC est constitué comme suit pour la session 2014 :

Président

M. Jean SALLES-LOUSTAU
Inspecteur général de l'éducation nationale

Académie de PARIS

Vice-Président

M. Jean-François COUROUAV
Maître de conférences des universités

Académie de TOULOUSE

Membres du jury

M. Gérard BARCELO
Professeur agrégé

Académie de GRENOBLE

Mme Katy BERNARD
Professeur certifié

Académie de BORDEAUX

M. Simon CALAMEL
Professeur certifié

Académie d' AIX-MARSEILLE

M. Pierre ESCUDE
Maître de conférences des universités

Académie de TOULOUSE

Mme Magali FRAISSE
Professeur certifié

Académie de MONTPELLIER

Mme Josiane MARCON
EC.R professeur certifié

Académie de MONTPELLIER

Mme Marie-José VILLENEUVE
Inspecteur pédagogique régional / Inspecteur d'académie

Académie de MONTPELLIER

Article 2 : La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 18 novembre 2013

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,
le sous-directeur du recrutement



Patrick LASSERRE





Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale

- Vu l'arrêté du 30 août 2013 autorisant au titre de l'année 2014 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),
- Vu l'arrêté du 30 août 2013 autorisant au titre de l'année 2014 l'ouverture du concours externe d'accès à une liste d'aptitude aux fonctions de maître dans les établissements d'enseignement privés sous contrat du second degré (CAFEP-CAPES),
- Vu l'arrêté du 30 août 2013 désignant les présidents des jurys des concours externes du CAPES et des CAFEP-CAPES ouverts au titre de la session 2014,
- Vu l'arrêté du 13 novembre 2013 nommant le jury du concours externe du CAPES et du CAFEP-CAPES, section occitan langue d'oc à la session 2014,
- Vu les propositions du président de jury,

ARRETE

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté susvisé en date du 13 novembre 2013 sont modifiées comme suit :

Au lieu de :

M. Simon CALAMEL
Professeur certifié

Académie d' AIX-MARSEILLE

Lire :

Mme Anne-Marie SGARAVIZZI
Professeur certifié

Académie de NICE

Article 2 : La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 06 février 2014

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,
le sous-directeur du recrutement

Patrick LASSERRE

Rapport sur l'épreuve de composition CAPES d'occitan-langue d'oc 2014

Correcteurs : Jean-François Courouau – Magali Fraisse

Le sujet comprenait 5 documents :

- trois relatifs à Frédéric Mistral dont on fêtait en 2014 le centenaire de la mort : a) l'incipit de *Mirèio* b) la dédicace à Lamartine c) le portrait de Mistral
- un texte de Pey de Garros
- un texte de Max Rouquette

Il y avait plusieurs façons de construire une composition. Le corpus pose clairement la question du rapport à langue et permet d'explorer différentes directions :

- le constat de la dévalorisation de la langue occitane (Mistral a, Garros)
- la réaction à cette dévalorisation : l'affirmation répétée du lien entre la langue et les hommes (Mistral, Rouquette, Garros), entre la langue et la terre (Mistral, Rouquette, Clément) ; un projet de type renaissantiste qui passe par un projet littéraire (Mistral a, b, Garros)
- le rôle des modèles culturels d'origine littéraire (Virgile, Homère, pour Mistral ; Virgile, pour Garros) et le rapport à la culture traditionnelle (« populaire », le conte, Rouquette) > la distinction « savant »-« populaire » ne tient pas (le conte est poésie, Rouquette)
- question de la destination : pour qui écrit Mistral ? pour *Mirèio*, ne convient-il pas d'établir une distinction entre destinataires apparents (« pastre e gen di mas », Mistral a) et destinataires réels (l'élite cultivée, Mistral b, Mistral c) ? Ne peut-on établir un parallèle avec Garros qui fonde ses espoirs pour régénérer la langue sur les « bons esperits » ?
- la construction d'une image mythifiée de Mistral par lui-même (Mistral a, Mistral c), idéalisation du « peuple », idéalisation de la Provence.

On se reportera à la note du 25 avril 2014 pour les indications générales sur l'exercice de la composition. Pour ce sujet précis, il convient de rappeler que si plusieurs plans, bien entendu, étaient envisageables, il n'est pas possible de bâtir un plan binaire qui reprend les notions du programme (1. Sentiment d'appartenance 2. Singularités et solidarités). La démarche ne doit pas suivre nécessairement un ordre dialectique, mais elle doit impérativement être logique, cohérente et argumentée, et le lecteur doit avoir le sentiment d'avoir affaire à une réflexion, à une démonstration qui mène d'un point de départ vers une conclusion. En ce sens, un plan comme 1. l'amour 2. la *convivència* ne présente pas d'intérêt, surtout si des considérations générales sur les dialectes viennent faire l'objet d'une partie non annoncée à la fin de l'introduction et sans rapport avec les parties précédentes.

La composition est un exercice d'analyse qui porte sur l'ensemble des éléments composant le dossier. À ce titre, outre le fait qu'aucun de ceux-ci ne doit être négligé et que tous, une fois parvenu à la fin de la composition, doivent donc avoir été abordés, le jury rappelle que l'analyse se fonde sur l'exploitation raisonnée des données fournies dans le corpus, quel que soit le support (textuel, iconographique ou autre), au moyen des techniques de l'explication de texte ou du commentaire de l'image. Pour les textes littéraires, la citation, correctement transcrite et située dans l'extrait (numéro de vers ou de ligne), doit faire l'objet d'une analyse directe, explicite, avec une attention particulière

portée aux procédés (littéraires ou autres), à tous les éléments qui concourent à définir le contenu sémantique du document.

De façon générale, si la thématique de la langue a bien été identifiée, on peut regretter que la dimension sociale ait été négligée. L'appartenance des auteurs (Garros, Mistral) à l'élite socio-culturelle n'a été thématisée que de façon incomplète, quand elle l'a été, tout comme le rapport entre culture « savante » et « culture populaire ». La question du conte, abordée par Rouquette, a conduit certains candidats à plaquer certaines connaissances sans rapport avec le sujet : le but de la composition n'est pas de mettre toutes les questions ni toutes les œuvres au programme en relation les unes avec les autres. La priorité va au dossier proposé et à la question au programme (ici « sentiment d'appartenance : singularités et solidarités »). Ainsi, le jury n'a pas compris pourquoi certains candidats tenaient absolument à évoquer le mythe de la *cabro d'or* à propos de ce dossier.

L'extrait de de Pey de Garros a donné lieu à plusieurs approximations :

- les *Poesias gasconas* ont été publiées pendant les guerres de Religions mais le fait importe moins que les modifications des conditions sociolinguistiques sensibles au long du XVI^e siècle
- l'impact de l'ordonnance (et non l'édit) de Villers-Cotterêts est surestimé alors qu'il est établi depuis longtemps que le processus de substitution était engagé depuis plusieurs décennies avant la promulgation de ce texte (Brun 1923, Martel 2001, en dernier lieu Courouau 2012)
- la reine de Navarre en 1567 ne s'appelle pas « Joana Labrit »
- lorsque Garros évoque un âge doré qui aurait correspondu au triomphe des lettres occitanes ('gasconnes'), il ne fait pas allusion aux troubadours qu'il n'a aucun moyen de connaître (ils ne seront redécouverts qu'en 1575 par Jean de Nostredame). Garros invente une littérature gasconne antique. En ce sens, il produit... du mythe.

Dans le même ordre d'idées, ce n'est pas parce que Max Rouquette s'intéresse à une pratique culturelle qu'il en devient lui-même anthropologue ou « chercheur ». Enfin, l'absence de soulignement des titres d'œuvres ou une certaine imprécision dans les connaissances des candidats mène à des confusions regrettables : ce n'est pas *Mirèio* qui a obtenu le prix Nobel en 1904, c'est Frédéric Mistral ; *Mirèio* est une épopée (sans soulignement, c'est le personnage) ; *Mirèio* est une *defensora* de la langue (de quoi parle-t-on ici ?). Enfin, la culture antique ne doit pas être négligée (l'Iliade et l'Odyssée ne constituent pas un seul et même poème, p. ex. ; l'incipit de *Mirèio* est davantage inspiré de Virgile que d'Homère).

Au niveau de la langue, les recommandations du jury portent sur l'attention portée

- aux accents, quelle que soit la graphie utilisée
- aux conjugaisons (formes du prétérit, du subjonctif présent, concordance des temps, conjugaison du verbe *metre*, au présent, prétérit et passé composé, confusion *fa/far*, conjugaison du verbe *escrivre*)
- aux accords (féminin **lenga provençal*, **la lenga es presentat*, *s* de pluriel)
- aux mécoupures (**al autor*, **d'el*)
- aux barbarismes et solécismes (**escritor* pour *escrivan*, **legidura* pour *lectura*, **totes los dos* pour *totes dos*, **poèt*, *extratch* (en gascon))
- à l'orthographe (**enceniar* pour *ensenhar*, **transmicion*, **ricesa* pour *riquesa*, **imortal* pour *immortal*, **rappòrt* pour *rapòrt*, *comptar* pour *contar*, **imatje*, **jujar*, **physic*, **heritage*...)

CAPES d'occitan – langue d'oc – Session 2014
Epreuve 1 – traduction

Correcteurs : Gérard-Jean Barceló – Anne-Marie Sgaravizzi

Notes attribuées : 6 ; 7 (2) ; 7,75 ; 8 (2) ; 10 (2) ; 10,5 ; 12 ; 13,5 ; 16.

THÈME

Vous traduirez en occitan le texte suivant :

Nous étions à l'Étude, quand le Proviseur entra, suivi d'un *nouveau* habillé en bourgeois et d'un garçon de classe qui portait un grand pupitre. Ceux qui dormaient se réveillèrent, et chacun se leva comme surpris dans son travail.

Le Proviseur nous fit signe de nous rasseoir ; puis, se tournant vers le maître d'études :

– Monsieur Roger, lui dit-il à demi-voix, voici un élève que je vous recommande, il entre en cinquième. Si son travail et sa conduite sont méritoires, il passera *dans les grands*, où l'appelle son âge.

Resté dans l'angle, derrière la porte, si bien qu'on l'apercevait à peine, le *nouveau* était un gars de la campagne, d'une quinzaine d'années environ, et plus haut de taille qu'aucun de nous tous. Il avait les cheveux coupés droit sur le front, comme un chantre de village, l'air raisonnable et fort embarrassé.

Quoiqu'il ne fût pas large des épaules, son habit-veste de drap vert à boutons noirs devait le gêner aux entournures et laissait voir, par la fente des parements ¹, des poignets rouges habitués à être nus. Ses jambes, en bas bleus, sortaient d'un pantalon jaunâtre très tiré par les bretelles. Il était chaussé de souliers forts, mal cirés, garnis de clous.

On commença la récitation des leçons. Il les écouta de toutes ses oreilles, attentif comme au sermon, n'osant même croiser les cuisses, ni s'appuyer sur le coude, et, à deux heures, quand la cloche sonna, le maître d'études fut obligé de l'avertir, pour qu'il se mît avec nous dans les rangs.

Nous avions l'habitude, en entrant en classe, de jeter nos casquettes par terre, afin d'avoir ensuite nos mains plus libres ; il fallait, dès le seuil de la porte, les lancer sous le banc, de façon à frapper contre la muraille en faisant beaucoup de poussière ; c'était là le *genre*.

Gustave Flaubert, *Madame Bovary*, 1857.

Vous commenterez en français votre traduction des segments suivants :

- 1) *À demi-voix* (l. 5)
- 2) *Quoiqu'il ne fût pas* (l.12)
- 3) *On l'apercevait à peine* (l.7) et *On commença la récitation* (l. 16).

CORREGIT TÈMA CAPES D'OCCITAN 2014

NB : les formes entre parenthèses sont des variantes acceptées par le jury.

Èrem a l'Estudi, quand intrèt lo Provisor, seguit d'un *novèl* vestit de borgés e d'un garçon de classa que portava un pupitre bèl. Los que dormián (/dormissián) se despertèron (/desvelhèron) e cadun se levèt coma susprés dins lo trabalh.

Lo Provisor nos faguèt signe de nos tornar assetar ; puèi, se virant (/en se virar) cap al (/vèrs lo) mèstre d'estudis :

¹ Des revers.

- Sénher Roger, li diguèt a mièja vòtz, aquí un escolan que vos recomandi, intra en cinquena. Se son trabalh e sa conduita (/conducha) son meritòris, passarà *entre los grands*, ont son edat (/atge) l'apèla.

Demorat dins lo canton, darrièr la pòrta, de tal biais que se vesia a pro pena, lo *novèl* (/novelari) èra un gojat de la campanha, d'un quinzenat d'ans, e mai bèl de talha que cap (/nat) de nosautres. Avia lo pel copat dreit (/drech) sul front, coma un cantor de vilatge, l'aire rasonable e fòrça empachat.

E mai non foguèsse larg d'espatlas (/espatlut), son abit-vèsta de drap verd amb los botons negres lo devia embarrassar a l'escavadura e daissava veire, per la fenda dels revèrtes, de punhets roges acostumats d'èsser nuds. Las cambas siás (/Sas cambas), amb de debasses blaus, passavan de pantalons jaunasses (/bragas jaunassas) fòrça estirats per las bretèlas (/los tirants). Cargava de sabatons fòrts, mal encerats, enclavelats.

Comencèrem de recitar las leiçons. (/la recitacion de las leiçons). Las escotèt tot aurelhós, atentiu coma al presic, sense ausar (/gausar) quitament crosar las cambas (/cuèissas) ni mai s'apiejar sul coide, e, a doás oras, quand sonèt la campana, lo mèstre d'estudis lo deguèt (/l'aguèt a) avisar, que se metèsse dins los rengs amb nosautres.

Èrem acostumats, en entrant (/entrar) en classa, d'escampar nòstras casquetas pel sòl, per tal d'aver puèi las mans (mai) liuras ; tre lo lindal (/sulhet), las calia lançar de la pòrta jos lo banc, de faïçon que tustèssen (/truquèssen) contra la murralha en fasant un fum de posca (/polsa) ; aquò èra lo *biais*.

Gustave Flaubert, *Madame Bovary*

Note de commentaire de l'épreuve de traduction

Dans la maquette du CAPES rénové, l'épreuve de traduction est soit un thème, soit une version, alors que les deux exercices pouvaient cohabiter jusque-là.

De façon générale, la qualité de la langue des candidats pour l'épreuve de traduction, consistant cette année en un thème, laisse à désirer, voire préoccupe de la part de futurs enseignants de notre langue.

On peut excuser, pour traduire le verbe *appeler*, l'abus de *sonar* quand *apelar* suffit et peut-être est meilleur, ou l'ignorance du sens premier de *campèstre*, « terrain inculte », depuis le Moyen Âge et tel qu'il apparaît encore dans les dictionnaires de Mistral et Alibert, alors que *campanha* existe depuis toujours. À l'inverse, il peut être utile d'employer un terme idiomatique comme *presic*, même si *sermon* convient également.

On fera preuve cependant de moins d'indulgence quand des copies multiplient des francismes comme **large*, *obljar* en languedocien ou en provençal, ou *solier* qui signifie en réalité « soupente, plancher, grenier à foin ». Plus grave encore, le manque de rigueur fait parfois confondre *pel* (les cheveux) avec *pèl* (la peau), *punhet* (le poignet) avec *punhat* (la poignée), ou *cantor* (le chantre) avec *cantussièr* (le lutrin). Ce manque de rigueur s'observe encore dans de fréquentes périphrases, qui parfois donnent lieu à un véritable charabia, faute de connaître les termes exacts ou de s'efforcer de traduire avec précision.

Même si certains candidats emploient avec bonheur des structures idiomatiques, il faut regretter que beaucoup de copies témoignent d'une méconnaissance de la morphosyntaxe, inventant des conjonctions de subordination, confondant des temps ou des pronoms personnels. Cette ignorance peut aboutir à la création de véritables monstres comme **desvelharon* ou **desrevelhàron* pour « réveillèrent ». La maîtrise de la conjugaison occitane est une exigence absolue.

Enfin, les faits de langue auraient pu être mieux traités si les candidats avaient mieux perçu le problème spécifique que chacun posait : les multiples traductions occitane du pronom *on*, les règles d'accord différentes en français et en occitan de l'adjectif *mièg/demi*, ou encore le fait que le subjonctif imparfait soit encore couramment employé en langue d'oc alors qu'en français il appartient à un registre soutenu et littéraire.

Faits de langue

- 1) *À demi-voix* (l. 5) : Groupe prépositionnel introduit par *à*, complément circonstanciel de manière. Contrairement au français *demi*, l'adjectif *mièg* s'accorde avec le nom auquel il se rapporte lorsqu'il est antéposé. Il convient donc de traduire ainsi : *a mièja votz*. Par ailleurs, *mièg* entraîne l'omission de l'article indéfini : *mièja ora* « une demi-heure », même si la question ne se pose pas ici.
- 2) *Quoiqu'il ne fût pas* (l.12) : Proposition subordonnée conjonctive complément circonstanciel de concession, ou plus simplement proposition concessive. On remarque dans le texte français l'imparfait du subjonctif, en raison de la règle classique de la concordance des temps : le procès exprimé au subjonctif dans la proposition subordonnée est concomitant avec celui du verbe de la proposition principale *devait*. Cette règle tombe en désuétude en français contemporain, qui préfère le présent du subjonctif au subjonctif imparfait, mais elle est rigoureusement appliquée en occitan, comme dans l'ensemble des autres langues romanes. En outre, la conjonction *quoique* peut se traduire de multiples façons en occitan : *e mai*, *encara que*, *malgrat que*, *per tant que* ou *tot ben que*, la première possibilité étant peut-être la plus courante. Nous proposons donc de traduire le syntagme par *e mai non foguèsse*, même si en occitan l'imparfait de l'indicatif aurait été également possible, pour souligner la réalité de l'opposition.
- 3) *On l'apercevait à peine* (l.7) et *On commença la récitation* (l. 16) : dans ces deux propositions, la question posée est celle de la traduction du pronom personnel indéfini *on*. Cinq possibilités s'offrent à l'occitan : a) la troisième personne du pluriel, quand le locuteur se dissocie du propos (*creson que* « on croit que »), b) la deuxième personne du singulier ou du pluriel, quand le locuteur veut impliquer son auditeur, réel ou supposé (*creiriatz que* « on croirait que »), c) la première personne du pluriel, lorsque le locuteur s'implique dans son énoncé (*anam al cinèma* « on va au cinéma »), d) le passif pronominal, qui ne dit rien sur l'implication du locuteur (*se pensa que* « on pense que ») et enfin e) le pronom *òm*, qui laisse planer le doute sur une implication possible du locuteur, et qui l'emporte sur la possibilité *d* dans le cas de verbes pronominaux : *òm se lava las mans*. Dans la première occurrence (l.7), le passif pronominal semble le meilleur choix car on n'y voit aucun indice d'une volonté de l'auteur d'exprimer une quelconque implication du narrateur, et encore moins du lecteur. Nous traduirons donc par *se vesia a pena*. Dans la seconde, la référence à la récitation des leçons, activité scolaire s'il en est, rend plus vraisemblable l'implication du narrateur, présenté dès le premier mot du texte comme un élève, par opposition au *nouveau* (Charles Bovary), exclu du groupe par son comportement. C'est pourquoi nous avons choisi la première personne du pluriel, traduisant par *comencèrem de recitar las leiçons*, l'emploi du verbe nous semblant peut-être plus conforme au génie de la langue occitane que *la recitacion de las leiçons*.

CAPES d'occitan-langue d'oc
session 2014

Rapport sur l'épreuve d'oral 1 - Mise en situation professionnelle
Jean-François Courouau – Magali Fraisse

Notes attribuées :

Deux sujets étaient proposés :

Sujet 1 :

- le texte « Rescontre nimesenc » de J. Peladan (*Rachid de la Cevena*, 1996)
- un plan de ville tiré du manuel *Tu tanben. Palier 1* (2013)
- un dialogue tiré de la méthode *L'occitan lèu-lèu e plan* de G. Bazalgues (1975)

L'exploitation pédagogique concernait le palier 2 (collège).

Sujet 2 :

- un extrait du roman *La Santa Estela del Centenari* de J. Bodon (1960)
- un extrait d'un discours de F. Mistral (1881)
- un extrait du roman *La Bèstio dóu Vacarés* de J. d'Arbaud (1926).

L'exploitation pédagogique concernait le cycle terminal.

Présentation des documents

La problématisation et l'identification de la thématique du sujet 2 ont posé problème à quelques candidats. Le lien entre les documents est constitué par le spectre de la mort de la langue et l'idée que la langue, menacée d'extinction, est destinée à s'incarner dans ses derniers locuteurs, voire dans un seul individu. Ces notions de mort de la langue et de dernier locuteur constituent des mythes au sens où il s'agit de constructions fantasmatiques sans correspondance réelle avec ce que la science sait des phénomènes d'érosion linguistique. Le traitement de la question pouvait s'organiser autour de l'identification des points communs entre les trois auteurs et de leurs différences. La créature créée par Arbaud peut symboliser le destin du provençal : c'est un dernier de sa race (la connaissance des grandes œuvres de la littérature d'oc est requise pour les enseignants d'occitan ; certains candidats n'avaient pas lu *La Bèstio dóu Vacarés*). La création du félibrige, célébrée par Mistral dans son discours, représente un acte de résistance face à ce qui est perçu comme la perte de la langue. L'idée des dernières familles qui connaîtront le provençal est destinée à servir d'épouvantail et à mobiliser les sympathisants. Mistral, en même temps, est hanté par cette figure romantique du dernier locuteur. Enfin, la création chez Bodon d'un savant fou qui ambitionne de créer un homme nouveau capable de résister au cataclysme nucléaire et qui ne connaîtrait que l'occitan représente une réponse – teintée d'ironie mordante – face aux défenseurs de l'occitan, qu'ils soient félibres ou occitanistes. Même s'il est difficile de situer la position de l'auteur, il est évident que Bodon se moque des angoisses millénaristes de la même façon qu'il déconstruit les mythes (fondateurs et millénaristes, orientés vers le passé et vers le futur) de la langue d'oc. Ce regard décapant peut mener l'enseignant et les élèves à s'interroger sur leur propre représentation de l'avenir de la langue d'oc : Est-elle condamnée ? A-t-elle un avenir ? Existe-t-il de nos jours des preuves de sa vitalité ?

Les références chez Mistral au « peuple » détenteur de la langue méritaient, ne fût-ce que brièvement, d'être questionnées. Le félibrige est-il un mouvement « populaire » ? Qu'est-ce que le « peuple » pour Mistral ?

Le jury regrette que les candidats aient eu souvent du mal à aborder d'eux-mêmes les questions, sans doute jugées embarrassantes, soulevées par les textes du sujet 2. Il rappelle également avec insistance que l'analyse de texte doit être pratiquée sur le texte lui-même (citations commentées) au moyen des techniques consacrées.

Les candidats, lorsque cela est leur possible, sont invités à contextualiser les extraits de textes. Ceci s'applique particulièrement aux œuvres du programme, censées être connues des candidats.

Il est rappelé que lorsque les candidats sont amenés à lire ou à citer les textes, il leur est demandé de respecter autant qu'il se peut les spécificités des parlers employés. Ainsi un texte provençal ne devrait pas être lu avec les habitudes de prononciation languedociennes ou gasconnes, etc.

Le sujet 1 a posé moins de problèmes. La thématique pouvait s'organiser autour de la ville et des rencontres qu'elle permet. Le document 1 met en scène un personnage d'origine nord-africaine. Cette dimension, peu courante dans la littérature de langue occitane, méritait d'être relevée et commentée : il entre sans doute dans la timidité du personnage à l'égard de la jeune fille qu'il rencontre fortuitement une part de crainte d'un possible refus liés à ses origines.

Exploitation pédagogique et didactique

De façon générale, le jury note une bonne connaissance des textes institutionnels, des niveaux de langue selon le cadre européen commun de référence (CECR).

La gestion du temps est variable selon le niveau des candidats. Nous leur conseillons de s'attacher davantage au contenu de leur discours plutôt qu'aux contraintes formelles de l'épreuve. De la même façon qu'écrire gros ne garantit pas la réussite des épreuves écrites, parler lentement n'est pas une solution à l'oral. Un candidat qui n'utilise pas tout le temps qui lui est imparti mais qui fournit un discours dense réussit mieux qu'une candidate au débit particulièrement lent.

La maîtrise de la langue française est satisfaisante. Les candidats doivent néanmoins veiller à maintenir un niveau de langue soutenu. La connaissance de la langue occitane est elle aussi globalement convenable. Nous déplorons, cependant, un certain nombre d'erreurs. On signalera tout particulièrement des confusions récurrentes entre les phonèmes [a] et [e]. Ainsi la finale d'« intéressant » est prononcé [ê], « landava » devient [lêdabo]. Si ce glissement est, malheureusement, observé dans d'autres cadres communicationnels, à la télévision ou à la radio, il ne doit pas être en quelque sorte validé par le modèle que constitue l'enseignant. Celui-ci doit enseigner une langue juste et cohérente. Il est recommandé aux candidats de surveiller les registres employés en occitan comme en français. Les registres familiers ne sont pas recommandés, pas plus que l'utilisation du « nous » lorsque le candidat s'exprime à la première personne.

Lorsque le candidat choisit d'analyser un texte d'un point de vue littéraire, il doit **utiliser les outils stylistiques ou grammaticaux à bon escient**. On note, par exemple, lors d'un oral par ailleurs satisfaisant, une confusion entre la figure de style « apostrophe » et la catégorie grammaticale « interjection ». Lorsque les candidats ne sont pas certains de leur savoir, nous leur conseillons d'emprunter d'autres voies pour véhiculer leur réflexion.

La connaissance théorique de la didactique et de la pédagogie est jugée dans l'ensemble satisfaisante.

Un seul candidat, cependant, met en place une séquence détaillée convaincante dans une classe de 3^e sur la notion « l'ici et l'ailleurs ». Il envisage de pratiquer une pédagogie actionnelle et de proposer comme tâche finale la création d'un guide touristique destiné à être distribué par la municipalité. Les objectifs, communicationnels, linguistiques, et culturels, sont explicites, les activités langagières proposées coïncident avec les documents du corpus et avec la réalité de la classe. Ce **réalisme pédagogique** fait défaut à la plupart des candidats qui évaluent mal le déroulement d'une séance. Ainsi, un candidat propose pour une séance de 55 minutes des activités qui nécessiteraient plus du triple du temps pour être menées à bien. Trop de temps est souvent consacré à la réactivation des acquis, à des rituels de bienvenu, aux dépends des phases de découverte, de transfert ... Autre maladresse pédagogique : les documents iconographiques sont systématiquement utilisés en tout début de séquence, au moment où l'élève ne possède pas encore les acquis lexicaux, en particulier, nécessaires à l'exploitation de ce type de documents ...

Enfin, nous conseillons, aux candidats de faire un meilleur usage des documents qui leur sont proposés. Même si l'évocation de tout autre document pédagogiquement pertinent est bienvenue,

nous souhaiterions qu'une réflexion approfondie sur l'utilisation de chaque document fourni dans le sujet soit menée préalablement. Nous déplorons, par exemple, qu'un candidat choisisse d'utiliser un plan de sa ville pour mener des exercices de localisation alors qu'il néglige le plan fourni dans le corpus... Si le jury se veut particulièrement bienveillant face à l'ambition, parfois inconsidérée d'un point de vue pédagogique, des candidats, il se veut aussi intransigeant sur la rigueur et la pertinence de la réflexion fournie au préalable sur les documents proposés. Cette exigence première explique la relative faiblesse des notes obtenues par les candidats à cette épreuve de mise en situation professionnelle.

Rapport

CAPES OCCITAN Session 2014

Epreuve d'admissibilité :

« ENTRETIEN A PARTIR D'UN DOSSIER »

Descriptif de l'épreuve :

2° Épreuve d'entretien à partir d'un dossier.

L'épreuve porte :

– d'une part, sur un document de compréhension fourni par le jury, document audio ou vidéo authentique en occitan en lien avec l'une des notions des programmes de lycée et de collège ;
– d'autre part, sur un dossier fourni par le jury portant sur la même notion des programmes et composé de productions d'élèves (écrites et orales) et de documents relatifs aux situations d'enseignement et au contexte institutionnel. La première partie de l'entretien se déroule en occitan. Elle permet de vérifier la compréhension du document authentique à partir de sa présentation et de l'analyse de son intérêt.

La seconde partie de l'entretien se déroule en français. Elle permet de vérifier, à partir de l'analyse des productions d'élèves (dans leurs dimensions linguistique, culturelle et pragmatique) ainsi que des documents complémentaires, la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

Le document audio ou vidéo et l'enregistrement d'une production orale d'élève n'excéderont pas chacun trois minutes.

La qualité de la langue employée est prise en compte dans l'évaluation de chaque partie de l'épreuve.

Durée de la préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure (trente minutes maximum pour chaque partie) ; coefficient 4.

Sujets session 2014 :

Deux sujets portant tous deux sur la notion du cycle terminal « espaces et échanges ».

Sujet n°1 :

La première partie de l'épreuve portait sur un document audio, d'une durée de 1.23 minute « immigrats », présentant une réflexion sur l'immigration italienne dans le département du Gers.

La deuxième partie de l'épreuve présentait une production écrite d'élèves, réalisée hors classe en prolongement de la lecture en classe d'un article de presse en occitan exposant que « 4 français sur dix ont des parents ou grands-parents d'origine extra territoriale. ».

Après avoir mené une enquête individuelle auprès de sa famille, chaque élève produisait un écrit.

Sujet n° 2 :

La première partie de l'épreuve portait sur un document audio d'une durée de 2.29 minutes, « ma vila », présentant l'évolution d'une agglomération du Tarn.

La deuxième partie de l'épreuve présentait une production écrite d'élèves, réalisée en fin de séquence Il s'agissait de la partie expression écrite du sujet de baccalauréat 2013 (deux sujets au choix : « Imaginatz una discutida entre un vendeire e un cromptaire a la fièra de Beucaire. 150 mots. » ou « Imaginatz tres tèxtes publicitaris per vendre tres produits que se trobavan a la fièra de Beucaire. 150 mots ».). Les documents composants le sujet d'examen

étaient donnés aux élèves, l'évaluation s'est déroulée dans les conditions de l'examen, elle a été proposée à des élèves de L.V. 2.

Attentes et conseils du jury :

- *La nature de chaque partie :*

La première permet au jury de vérifier les compétences de compréhension orale du candidat tout autant que sa culture générale et ses compétences en expression orale.

S'il est bien entendu que le jury n'attend pas une connaissance approfondie de tous les sujets évoqués, il n'en reste pas moins qu'il est attendu du candidat une approche réflexive des thèmes abordés. Nous soulignerons également que cette épreuve est un entretien et que, dans ce sens, il n'est pas question pour le candidat de se livrer à un monologue ininterrompu mais d'accepter –voire d'anticiper– les questionnements que les membres du jury pourraient lui soumettre. Ces interrogations ne visent pas à déstabiliser le candidat mais bien plutôt à l'engager vers une réflexion qu'il n'aurait fait qu'entrevoir et évoquer.

La deuxième partie consiste en l'analyse et commentaire de copies d'élèves. Cette partie de l'épreuve est plus technique, le jury attend du candidat une bonne connaissance de l'esprit des programmes, du cadre européen commun de compétence ainsi que des particularités et différentes modalités de l'enseignement de l'occitan. Ici encore il s'agit d'une épreuve d'entretien.

S'il n'est pas attendu de jugement critique sur la pertinence de l'évaluation ou de la séquence pédagogique proposées par un professeur, le candidat doit, toutefois, porter un regard attentif sur les objectifs qui ont été annoncés et sur leur réalisation en termes de réussite des élèves. Des documents constitutifs de la séquence sont proposés de façon non exhaustive, ils pourront avantageusement être mis en relation avec les productions d'élèves et leur analyse.

Le sujet de l'épreuve demande la rédaction d'une appréciation littéraire pour chaque copie, il ne peut être question de ne pas en proposer.

- *Il est nécessaire de trouver le juste équilibre temps entre les deux parties.*
- *L'expression en français sera appréciée lors de la deuxième partie de l'entretien.*